COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Année 2012, Numéro 6

BULLETIN MUNICIPAL
Réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2012

Conseil municipal

- Présents :
- CARANJOT Jean-Luc
- COURGNAUD Jackie
- FORTIER Eric
- GIRARD Denis
- GOUAULT Dominique
- LUBIATO Luigino
- PICARD Jean
- PIGNOLET Didier
- RANNOU Francis
- SEVERS Dominique
- SIMONNET Marina
- THOMAS Maryvonne
- VISPI Raphaël

Absents excusés :

- BESSON Dominique
- PREVOT Thierry

Dans ce numéro :

Réunion du Conseil Municipal

Les vœux du Maire

Cross du collège

Fermeture de la mairie

et inscriptions

sur les listes électorales

Bibliothèque : congés de

Noël, spectacle du magicien

Téléthon

Don du sang

Analyses d'eau

SYCODEC : jours fériés

Mission locale

Création de poste - En prévision du départ de Mme BERTHOD, suite à la mutation de son époux, il est créé un deuxième poste de rédacteur, prévu pour 35h00 hebdomadaires. Monsieur le Maire annonce que Mme Delphine FRANCOIS ayant postulé, elle occupera cet emploi dès le 1er janvier 2013.

S A G E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Aisne Vesle Suippe - Le code de l'environnement impose à la Commission Locale de l'Eau, en l'occurrence le SIABAVE, de dresser un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de soumettre le projet à l'avis, entre autres, des communes. Le Maire présente à l'Assemblée l'avis défavorable émis par le Conseil Général. Le Conseil Municipal décide d'appuyer cette décision et se déclare défavorable avec 8 voix contre, 4 avis réservés et une abstention.

Préservation du patrimoine - Le Maire informe le Conseil Municipal que l'inventaire général du patrimoine culturel fait état de 3 sites remarquables sur le territoire de la commune de Pontfaverger-Moronvilliers : le Monument aux Morts, l'usine de caoutchouc et l'ancienne usine de bonneterie, notamment sa cheminée château d'eau de type « Monnoyer ». Afin de préserver le patrimoine communal et en attendant la prochaine révision du PLU en 2013, le Conseil Municipal décide d'instituer le permis de démolir sur les parcelles suivantes : AD 147 - AD 189 - AD 190 - AD 464 - AD 467.

Recensement des longueurs de voirie - L'Assemblée prend connaissance de l'acte de rétrocession des voiries du lotissement « Barbilly » dans le domaine communal et décide de procéder à la mise à jour du « cahier vert », document qui recense l'ensemble des voiries du domaine public. Il y est donc ajouté les rues et avenues suivantes : Barbilly, des tilleuls, des Tilleuls, des Marronniers, des Monts de Champagne, de la Providence, des Grands Prés, de la Gare, Boileau, du Collège. En tenant compte du déclassement d'une partie de la rue de la Croix Gigot, de la ruelle Cochet et de la rue des Roulliers, la longueur totale des voies publiques est portée de 11 253 ml à 13 235 ml.

Travaux zone artisanale - Des travaux supplémentaires ont été nécessaires, ceux -ci représentent un montant de 1 777,88 € HT (2 126,25 € TTC) ce qui porte le montant total des travaux à 260 190,30 € HT (311 187,60 € TTC).

Régie de marché - La délibération n° 50/2008 du 24 novembre 2008 stipule que le versement de l'encaisse des tickets de marché est effectué mensuellement, or le faible montant ne nécessite qu'un versement trimestriel. En conséquence, cette délibération est modifiée en ce sens.

Taxe d'habitation - La commune ayant versé une taxe d'habitation concernant le 14 rue Barbilly, il convient de savoir si cette taxe est due, considérant l'activité de microcrèche de l'association Gavroche.

Les subventions suivantes sont attribuées

- A. D. M. R. 2 500 €
- Judo 1 500 €
- Les Galipettes 600 €

Modifications budgétaires - Le montant réel du Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (dotation de compensation) étant supérieur aux prévisions, un prélèvement sur dépenses imprévues vers l'article 73923, d'un montant de 50 €, est voté. Par ailleurs, la porte extérieure en chêne de la Trésorerie a été réalisée par M. Alain RICHARD et il convient de reporter le coût de cette réalisation - 5210 € - en passant des écritures d'ordre non prévues en section d'investissement .

Le mot du Maire

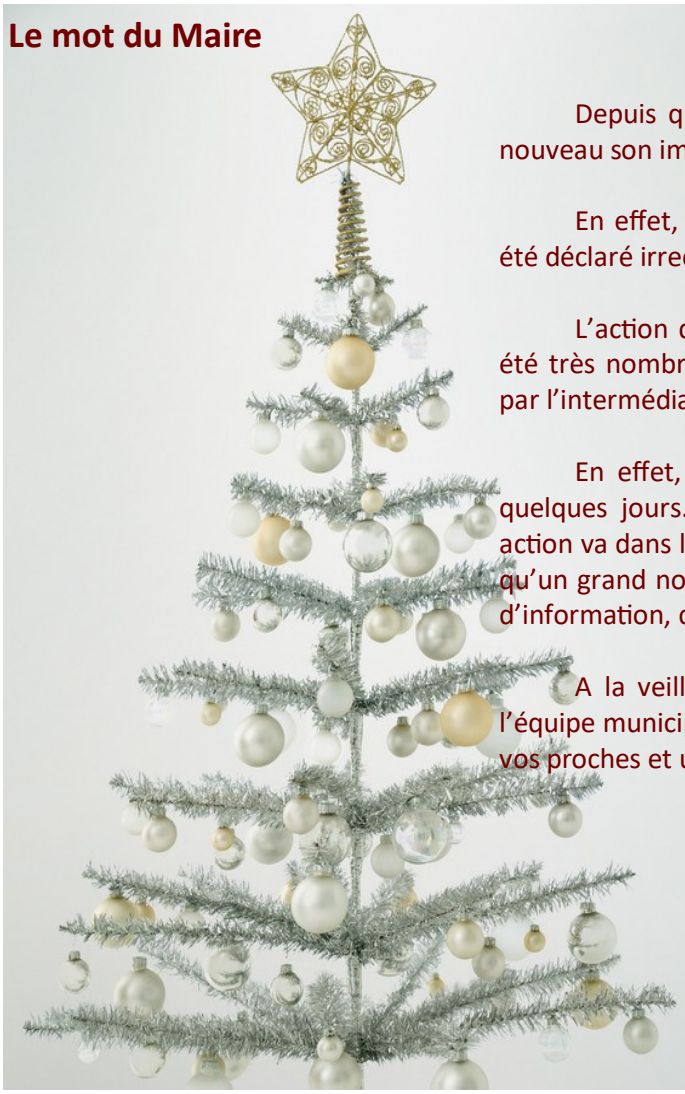

Un beau cadeau de Noël pour notre commune.

Depuis quelques jours, notre projet d'espace commercial peut envisager de nouveau son implantation sans encombre juridique.

En effet, le recours pour annulation de permis de construire d'Intermarché a été déclaré irrecevable par le Tribunal Administratif le 30 novembre.

L'action de l'équipe municipale trouve enfin son aboutissement et vous avez été très nombreux à soutenir l'initiative de quelques-uns déterminés à nous aider par l'intermédiaire de cette pétition.

En effet, c'est près de 700 noms et signatures qui m'ont été remis il y a quelques jours. C'est réconfortant pour l'équipe municipale de savoir que notre action va dans le bon sens et que le soutien des habitants existe. Sachez d'autre part qu'un grand nombre de personnes n'ont pu se joindre à cette pétition par manque d'information, c'est pas grave, le cœur y était - Ils me l'ont fait savoir.

A la veille de cette nouvelle année 2013, je vous souhaite ainsi que toute l'équipe municipale de bonnes fêtes de fin d'année, une bonne santé ainsi qu'à tous vos proches et un optimisme affiché pour vaincre les aléas que nous réserve la vie.

Francis RANNOU

« Le collège de Pontfaverger court dans les champs»

Vendredi 26 octobre 2012, le collège de Pontfaverger a organisé son traditionnel cross annuel.

Très motivés, les 295 élèves de l'établissement et les élèves de CM2 d'une école primaire du district (Pontfaverger) ont investi les abords du collège et les chemins alentour.

Après la course et un goûter bien apprécié, la proclamation des résultats a été l'occasion de récompenser les meilleurs coureurs. Grâce au concours du Crédit Agricole (merci à Mme LECLERCQ pour les cadeaux) et de personnes bienfaisantes, les récompenses et les lots de la tombola ont été nombreux.

Photo des gagnants du collège

Merci à tous les personnels qui ont aidé à l'organisation, merci aux pompiers…

BRAVO à tous

Classement des élèves du collège :

Benjamines 6°/5°	Benjamins 6°/5°	Minimes filles 4°/3°	Minimes garçons 4°/3°
1. GROSSTEPHAN J. BOUTREAU M.	1. LEGENDRE A.	1. BOUR E.	1° GROSSTEPHAN T. LAQUILLE A
	2. SIMONETTI G.	2. BEAUFORT L.	
3. DOULET L.	3. LORGEOUX B.	3. DELATOUR O.	3. COLLOT F.

Á l'année prochaine…

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Le bureau sera exceptionnellement fermé le 31 DECEMBRE 2012

RAPPEL - REVISION DES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire et est indispensable pour pouvoir voter. Toutes les personnes majeures (Français et ressortissants européens) jouissant de leurs droits civils et politiques et **qui ne sont pas déjà inscrites** sur une liste électorale ou **qui ont changé de commune** de résidence doivent solliciter leur inscription, elle n'est pas automatique. Les jeunes gens qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2013 doivent prendre contact avec la Mairie en fin d'année s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

TOUTE PERSONNE CONCERNEE DEVRA SE PRESENTER EN MAIRIE MUNIE D'UNE PIECE D'IDENTITE OU DU LIVRET DE FAMILLE.

BIBLIOTHEQUE DE PONTFAVERGER-M. - INFOS - BIBLIOTHEQUE DE PONTFAVERGER

Toute l'équipe souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année
à ses lectrices et à ses lecteurs et les informe que
la bibliothèque sera fermée du 24 décembre au 6 janvier.

Kadok Le Magicien

Mercredi 7 novembre dernier, la bibliothèque municipale de Pontfaverger-Moronvilliers a ouvert ses portes à un jeune artiste, KADOK LE MAGICIEN.

C'est devant un public de 80 personnes environ, que François, Cormontreuillois, en vacances au village chez sa grand-mère, s'est adonné à sa grande passion : la magie.

Cet apprentissage, qu'il effectue au sein de son collège, lui demande un exercice quotidien d'une heure.
Tous ont pu apprécier sa dextérité, son humour et son sens du spectacle déjà bien présent pour son jeune âge puisqu'il n'a que 11 ans. Il a été très heureux d'avoir autant de spectateurs pour sa première représentation en public.

Ce sera avec plaisir que nous l'accueillerons pour de nouveaux tours pendant les vacances de Pâques (la date restant à définir).

Téléthon

Merci à tous, environ 1000 euros de récolté . Rendez-vous pour 2013.

Don du Sang · Don du Sang

LA PROCHAINE COLLECTE DE SANG A PONTFAVERGER-M. AURA LIEU
LE LUNDI 11 FEVRIER 2013 DE 16H00 A 19H30
SUR LE PARKING DE L'EGLISE

Les analyses de l'eau en date du 6 et du 9 novembre 2012 concluent que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

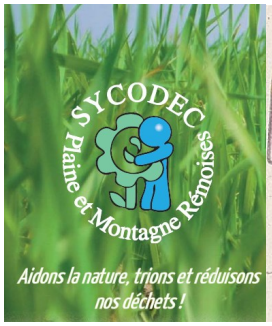

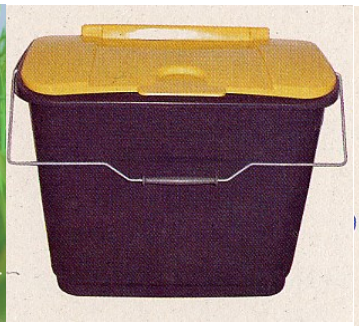

20	J		
21	V		*Hiver*
22	S		Report de collecte du 25 déc.
23	D		
24	L		52
25	M		Noël
26	M		
27	J		
28	V		
29	S		Report de collecte du 1er janvier
30	D		
31	L		1

Les reports de collecte des jours fériés en 2012

Nous vous rappelons la règle des reports de collecte des jours fériés :

- **Lundis fériés** : collecte avancée au **samedi précédent**. Pensez à sortir votre bac le vendredi soir.
- **Mardis fériés** : collecte avancée au **samedi précédent**. Pensez à sortir votre bac le vendredi soir.
- **Mercredis fériés** : collecte reportée au **samedi suivant**. Pensez à sortir votre bac le vendredi soir.
- **Jeudis fériés** : collecte reportée au **samedi suivant**. Pensez à sortir votre bac le vendredi soir.
- **Vendredis fériés** : collecte reportée au **samedi suivant**. Pensez à sortir votre bac le vendredi soir.

ATTENTION : Les reports de collecte ne vous concernent que si votre jour habituel de collecte tombe un jour férié.

Collecte fêtes de fin d'année :

- **Mardi 25 décembre** : collecte avancée le samedi 22 décembre
- **Mardi 1er janvier 2013** : collecte avancée le samedi 29 décembre

PERMANENCE EN MAIRIE DE PONTFAVERGER-M
TOUS LES VENDREDIS DE 09H30 A 12H

MISSION LOCALE RURALE DU NORD MARNAIS – Bazancourt-Fismes

Vous vous questionnez sur votre avenir professionnel ?

Vous êtes en recherche d'emploi ?

Vous recherchez une formation professionnelle ?

La mission locale est votre solution !

Agés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, nous vous proposons un accompagnement individuel dans la construction de votre projet professionnel et votre recherche d'emploi.

Une équipe à l'écoute

Six conseillères vous reçoivent sur RDV ou en spontané sur 7 lieux (se reporter à la carte)

Nos propositions :

- Des découvertes métiers
- Des bilans de compétences
- Des accès en formation qualifiante
- Des accès à l'entreprise
- Des aides personnalisées
- Un suivi global de vos démarches d'emploi
- Des ordinateurs mis à disposition gratuitement pour votre recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, recherches sur internet…)

Notre accès :

La mission locale est une association, ouverte à tous, sans aucune cotisation.
Pour nous joindre ou venir nous rencontrer :

Site de Fismes : Place de l'Hôtel de Ville - 51170 FISMES ☎ : 03.26.48.86.38
Site de Bazancourt et siège: 19, rue Gustave Haguenin - 51110 BAZANCOURT ☎: 03.26.91.18.81

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h00 - 12h00 & 14h00 - 18h00

: missionlocale@mlruraledunordmarnais.fr